

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, M PAGET Pierre-Gilles, ROULIN Patrick, VACELET Denise, Lilia CRAUSAZ, ROSELE Séverine, PERROD Isabelle.

ABSENT EXCUSE : DAVID Eric,

SECRETAIRE DE SEANCE : VACELET Denise.

➤ **Préparation Elections.**

Le maire rappelle que la date des scrutins pour les élections des conseillers départementaux est fixée au 20 juin 2021 et 27 juin 2021, de 8 heures à 18 heures, et les mesures sanitaires à respecter (gestes barrières et port du masque).

Les tours de garde sont définis en tenant compte des obligations des conseillers municipaux.

➤ **Projet cure LEGNA.**

Aménager 3 logements, très spacieux dans l'ancienne cure de Légna est envisageable. L'enveloppe prévisionnelle de travaux serait de l'ordre de 450 000 €.

Les conseillers municipaux souhaitent que l'accès aux espaces verts, à des terrasses et à des garages soient retenus pour l'étude finale. Ils s'interrogent sur les tarifs potentiels des futures locations et craignent qu'ils ne puissent être en adéquation avec leur surface moyenne d'environ 120 m² de chaque logement.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le maire à lancer les procédures de consultation des bureaux d'architecte.

➤ **Transfert de la compétence « mobilité » à Terre d'Emeraude Communauté.**

La décision du conseil communautaire de prendre cette compétence est subordonnée à l'accord des conseils municipaux (majorité qualifiée).

Faute d'informations suffisantes pour se prononcer, le conseil municipal demande au maire de contacter la communauté de communes pour avoir des précisions et ne se positionne pas.

➤ **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022.**

Au 01 janvier 2024, selon les directives de l'Etat, la comptabilité publique des communes devra respecter la norme comptable M 57, favorisant la souplesse d'utilisation des crédits et la transparence. Un règlement financier et comptable est indispensable pour la norme M57 développé. Ainsi la nomenclature M 14, actuellement utilisée, disparaîtra.

Il est possible d'anticiper cette obligation.

Considérant que le travail des secrétaires est facilité si les collectivités qui les emploient respectent des normes comptables identiques, le conseil municipal adopte la norme M57 abrégé, au 01 janvier 2022, si l'autre commune fait de même.

➤ **Questions et informations diverses.**

- Cyrille JOURNEAUX est désigné référent pour la lutte contre l'ambroisie (plante invasive allergisante) et Isabelle PERROD suppléante. Ils seront les interlocuteurs privilégiés de la FREDON et des agents Natura dans ce domaine. Ils peuvent bénéficier d'une formation de 2 jours.

- La communauté de communes organise une enquête auprès des maires pour enrichir la réflexion sur la nécessité de créer une police intercommunale. Considérant que la demande et les besoins d'intervention concernent surtout les communes à fort potentiel touristique et qui bénéficient majoritairement des retombées, le conseil municipal n'est pas favorable à la mise en place d'une police intercommunale, financée par Terre d'Emeraude Communauté.

- Installer un dispositif à ultra-violet sur la conduite d'eau desservant les foyers du bourg de FETIGNY permettrait de baisser le taux de chloration voire la supprimer. Comme le syndicat du Valouson est obligé de couper l'alimentation pour changer les filtres de la station d'ultra-filtration (probablement en septembre 2021), prévoir les travaux préparatoires (vanne et T de dérivation) dépense estimée à 300 € HT serait opportun.

Le conseil municipal acte les travaux préparatoires. Pour l'instant, il ne valide pas le dispositif d'ultra-violet.

- La fuite chez un abonné de FETIGNY fera l'objet de dégrèvement selon dispositif WARSMANN.

- Suite à l'offre de vente de bois sec publiée par l'ONF avec prix plancher 35 €/m³, l'entreprise TRANSBOIS JURA est acquéreur pour 28 €/m³.

- Les agents Natura 2000 souhaitent la réouverture d'une parcelle de 1, 5 ha en pelouse sèche, au parcelle ZD 7 "en Courson" entre Légna et Givria. Cette démarche obligerait à ôter les quelques buissons. Pour éviter le reboisement, il serait intéressant que des animaux pâturent. En dédommagement de la perte d'exploitation de la parcelle concernée par les travaux vers le lac de Viremont, le maire propose a contacté la gérante de la Cavalerie de la Petite Montagne. Elle s'est montrée intéressée.

- Les travaux de voirie (Ugna – rue de la Forêt) confiés à Terre D'Emeraude Communauté vont débiter prochainement. Ceux sur Savigna (chemin Champ Jeanin) seront réalisés fin août.

- Les travaux d'amélioration de défense incendie se poursuivent.

- La réfection du clocher de CHATONNAY va débiter.

En remerciant tous les conseillers municipaux et les bénévoles pour leur implication lors de la journée citoyenne et pour tout le travail accompli, le maire lève la séance à 22 heures 30.

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, M PAGET Pierre-Gilles, ROULIN Patrick, VACELET Denise, Lilia CRAUSAZ, ROSELE Séverine, PERROD Isabelle.

ABSENT EXCUSE : DAVID Eric,

SECRETAIRE DE SEANCE : VACELET Denise.

➤ **Préparation Elections.**

Le maire rappelle que la date des scrutins pour les élections des conseillers départementaux est fixée au 20 juin 2021 et 27 juin 2021, de 8 heures à 18 heures, et les mesures sanitaires à respecter (gestes barrières et port du masque).

Les tours de garde sont définis en tenant compte des obligations des conseillers municipaux.

➤ **Projet cure LEGNA.**

Aménager 3 logements, très spacieux dans l'ancienne cure de Légna est envisageable. L'enveloppe prévisionnelle de travaux serait de l'ordre de 450 000 €.

Les conseillers municipaux souhaitent que l'accès aux espaces verts, à des terrasses et à des garages soient retenus pour l'étude finale. Ils s'interrogent sur les tarifs potentiels des futures locations et craignent qu'ils ne puissent être en adéquation avec leur surface moyenne d'environ 120 m² de chaque logement.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le maire à lancer les procédures de consultation des bureaux d'architecte.

➤ **Transfert de la compétence « mobilité » à Terre d'Emeraude Communauté.**

La décision du conseil communautaire de prendre cette compétence est subordonnée à l'accord des conseils municipaux (majorité qualifiée).

Faute d'informations suffisantes pour se prononcer, le conseil municipal demande au maire de contacter la communauté de communes pour avoir des précisions et ne se positionne pas.

➤ **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022.**

Au 01 janvier 2024, selon les directives de l'Etat, la comptabilité publique des communes devra respecter la norme comptable M 57, favorisant la souplesse d'utilisation des crédits et la transparence. Un règlement financier et comptable est indispensable pour la norme M57 développé. Ainsi la nomenclature M 14, actuellement utilisée, disparaîtra.

Il est possible d'anticiper cette obligation.

Considérant que le travail des secrétaires est facilité si les collectivités qui les emploient respectent des normes comptables identiques, le conseil municipal adopte la norme M57 abrégé, au 01 janvier 2022, si l'autre commune fait de même.

➤ **Questions et informations diverses.**

- Cyrille JOURNEAUX est désigné référent pour la lutte contre l'ambroisie (plante invasive allergisante) et Isabelle PERROD suppléante. Ils seront les interlocuteurs privilégiés de la FREDON et des agents Natura dans ce domaine. Ils peuvent bénéficier d'une formation de 2 jours.

- La communauté de communes organise une enquête auprès des maires pour enrichir la réflexion sur la nécessité de créer une police intercommunale. Considérant que la demande et les besoins d'intervention concernent surtout les communes à fort potentiel touristique et qui bénéficient majoritairement des retombées, le conseil municipal n'est pas favorable à la mise en place d'une police intercommunale, financée par Terre d'Emeraude Communauté.

- Installer un dispositif à ultra-violet sur la conduite d'eau desservant les foyers du bourg de FETIGNY permettrait de baisser le taux de chloration voire la supprimer. Comme le syndicat du Valouson est obligé de couper l'alimentation pour changer les filtres de la station d'ultra-filtration (probablement en septembre 2021), prévoir les travaux préparatoires (vanne et T de dérivation) dépense estimée à 300 € HT serait opportun.

Le conseil municipal acte les travaux préparatoires. Pour l'instant, il ne valide pas le dispositif d'ultra-violet.

- La fuite chez un abonné de FETIGNY fera l'objet de dégrèvement selon dispositif WARSMANN.

- Suite à l'offre de vente de bois sec publiée par l'ONF avec prix plancher 35 €/m³, l'entreprise TRANSBOIS JURA est acquéreur pour 28 €/m³.

- Les agents Natura 2000 souhaitent la réouverture d'une parcelle de 1, 5 ha en pelouse sèche, au parcelle ZD 7 "en Courson" entre Légna et Givria. Cette démarche obligerait à ôter les quelques buissons. Pour éviter le reboisement, il serait intéressant que des animaux pâturent. En dédommagement de la perte d'exploitation de la parcelle concernée par les travaux vers le lac de Viremont, le maire propose a contacté la gérante de la Cavalerie de la Petite Montagne. Elle s'est montrée intéressée.

- Les travaux de voirie (Ugna – rue de la Forêt) confiés à Terre D'Emeraude Communauté vont débiter prochainement. Ceux sur Savigna (chemin Champ Jeanin) seront réalisés fin août.

- Les travaux d'amélioration de défense incendie se poursuivent.

- La réfection du clocher de CHATONNAY va débiter.

En remerciant tous les conseillers municipaux et les bénévoles pour leur implication lors de la journée citoyenne et pour tout le travail accompli, le maire lève la séance à 22 heures 30.